Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 12 octobre 2026

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 13	**PRESENTS :** LAURENT PATUEL, SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, STEPHANE MARCHAIS, FREDERIC JOGUET, JEAN-CLAUDE PAULY, JEAN-CLAUDE BRUN, FREDERIC REY, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, SERGE TUAZ, SANDRINE EMONET ET PASCAL CHEVALLEREAU **EXCUSES :** MONIQUE NAGORNY, SERGE LABROUSSE, SEBASTIEN VIOLI, DAMIEN DOS SANTOS, BERENICE LACOMBE, SIGRID PELISSET, GABRIEL VIARD-GAUDIN, FREDERIQUE DUC, LOUIS SOCQUET-CLERC, THOMAS BANNAY, PERRINE ARVIN BEROD, FRANCK PACCARD **POUVOIRS :** MONIQUE NAGORNY AYANT DONNE POUVOIR A LAURENT PATUEL EN PRESENCE DE SON TITULAIRE, DANIEL DANGLARD NE PREND PAS PART AU VOTE **CARTE DE COMPETENCE GEMAPI :** PHILIPPE PRUD'HOMME ET EMMANUEL CHAPUIS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	**VOTES :** POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE GEMAPI QUORUM : 10		
DATE DE LA CONVOCATION : 06/10/26		

Secrétaire de séance : Sandrine EMONET
Rapporteur : Sophie-Anne SMILEVITCH
Délibération n°26-33

Objet : GEMAPI – Etude et travaux de sécurisation de la Filatière à Marthod, approbation de l'opération et demandes de subventions

Le déchargeoir de la Fillatière, est l'un des ouvrages de régulation du canal Lallier. Plusieurs dysfonctionnements sont connus au niveau de cet ouvrage, situé dans un casier d'inondation :

- Le système de vannes vétustes devenus non manœuvrable ;
- Le busage aval estimée sous dimensionné dans l'étude diagnostic ;
- L'entonnement du busage en état de dégradation ;
- Les remblais réalisés par les propriétaires (conformément au PIZ) qui augmentent les aléas vers les habitations existantes.

Le plan de gestion du canal Lallier (SMBVA/SEPIA, 2020) a permis de connaitre le fonctionnement du canal (hydraulique, sédimentaire, écologique), ses dysfonctionnements et définit des orientations d'aménagement et de gestion courante.
Cette étude préconise notamment la remise en état du déchargeoir de la Filatière à Marthod pour éviter l'inondation du casier de la Filatière comme ce fut le cas en 2018 (Q 30 à Q 50) et faire reculer les premiers débordements sur la partie aval du canal.
L'étude AZI a permis de mettre en avant le scénario Q100 de l'Arly avec embâcle au pont de l'Ile, cela permet de montrer la vulnérabilité de la zone en question.

Les enjeux portent sur 15 habitants et 7 habitations immédiates ainsi que 30 habitations protégées à l'aval si reprise de l'ouvrage.

Cette opération vise la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'aménagement des secteurs stratégiques pour limiter la vulnérabilité de la plaine en 3 phases :

- Phase 0 : acquisition de données topographiques
- Phase 1 : Reprise de l'étude de faisabilité SEPIA/SMBVA 2020 et dimensionnement PRO.
- Phase 2 : Travaux

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Section	Montant HT
Etude maitrise d'œuvre	Investissement	15 000 €
Topographie		3 000 €
Travaux reprise des ouvrages et prévention des inondations		32 000 €
TOTAL		**50 000 €**

RECETTES	Taux	Montant HT
Etat - Fonds vert - Prévention des inondations	80%	40 000 €
Maitre d'ouvrage – SMBVA	20%	10 000 €
	TOTAL	**50 000 €**

>>>>>>>>><<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Ugine, le 15 octobre 2026

La secrétaire de séance,

Sandrine EMONET,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY

Laurent PATUEL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200035061-20261012-26-33-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation